

Le Groupe National DVF

Quelle articulation
entre le GnDVF et GrDVF Bretagne ?

Le Groupe national DVF

Un groupe fort de son expertise acquise d'abord avec le groupe technique au sein de l'ADEF, dès 2009 jusqu'à l'ouverture du site DVF en juillet 2011 puis de son travail sur les données DVF qui se concrétise avec le GnDVF par la consolidation en 2014 du MCD.

Un groupe, soutenu par le Ministère des Finances, devenu début 2014 « Groupe national DVF » initialement constitué de membres du secteur public, venant des EPF, et de quelques collectivités, ou organismes publics.

Un groupe de techniciens venus de près de 70 structures différentes dont :

- 14 EPF ou EPFL
- 10 Métropoles ou grandes villes
- 3 Régions
- 3 Conseils départementaux, EPA...
- Mais également 13 Agences d'urbanisme, des représentants de la FnSafer, la FnSCOT, l'ORF, le Conservatoire du littoral, l'ADIL, France Urbaine, Etalab, la DHUP, l'IAU, ...

Aujourd'hui se sont près de 150 personnes qui participent aux activités
+ Les participants des groupes DVF en région.

Le Groupe national DVF

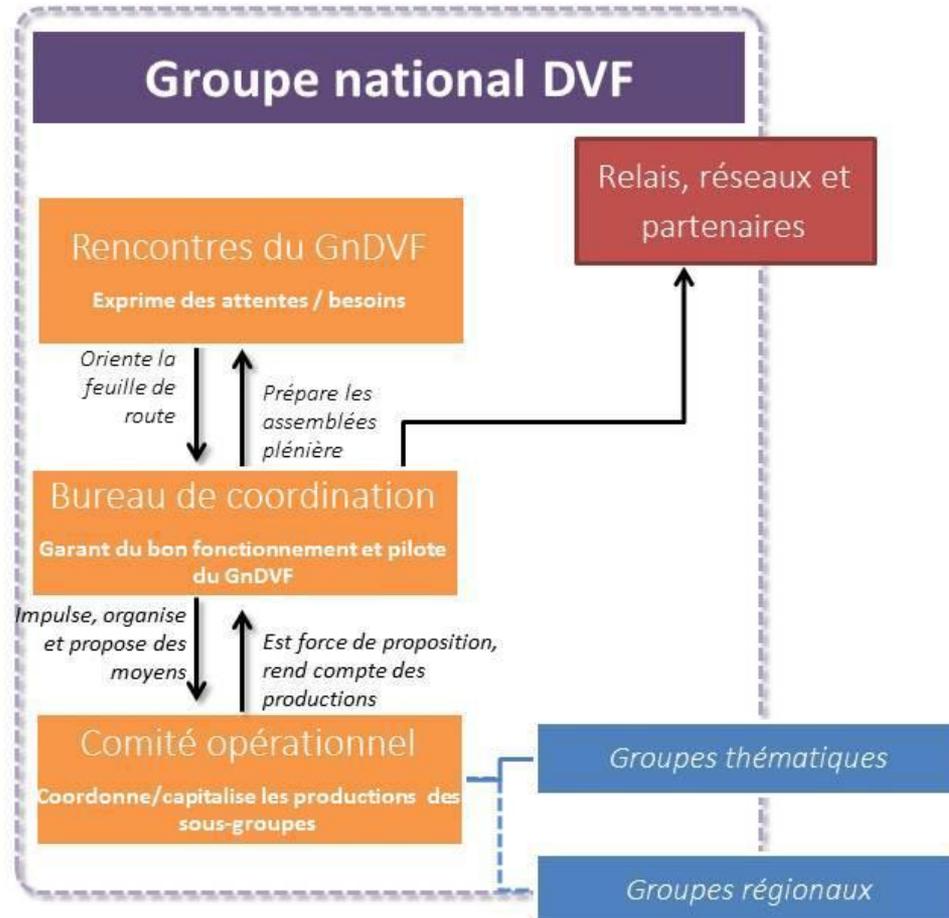
L'ouverture du GnDVF aux acteurs privés a été facilitée par l'accueil de bureaux d'études présentant leur travail pour le compte de maitrises d'ouvrage publiques...

Les échanges dans le cadre de la Commission FIGEAT sont venu conforter, la nécessité de préparer cette ouverture qui s'est concrétisée à l'été 2016, par la mise en place d'un BUREAU du GnDVF accueillant 3 personnes du secteur privé, sous couvert de LIFTI.

Depuis sa création en 2014, le GnDVF dans le cadre de ses rencontres s'est réuni, 17 fois. Le rythme sera dorénavant réduit à 2 à 3 rencontres annuelles.

Le BUREAU se réunira 3 à 4 fois par an.

Le fonctionnement du GnDVF



Le guide d'accompagnement de DVF

Produit en octobre 2015, après un travail de collation des expérimentations passées des utilisateurs, ce guide d'accompagnement met en évidence les usages de DVF

- DVF pour l'observation
- DVF pour l'évaluation
- DVF pour l'élaboration des stratégies de territoire.

Ce guide est disponible sur le site : www.guide-dvf.fr

Le site est en cours de refonte et d'actualisation,

dvf Groupe national
Demande de Valeurs Foncières

RECHERCHER

Guide d'accompagnement

ACCUEIL • DVF PRATIQUE • LES FICHES DU GUIDE • TÉLÉCHARGEMENT • QUI SOMMES-NOUS ?

ACCUEIL » QUI SOMMES-NOUS ? » PRÉSENTATION DU GROUPE NATIONAL DVF

Présentation du Groupe national DVF

Le Groupe national DVF est né début 2014, de la volonté et de l'enthousiasme d'un noyau de personnes. Après la disparition, fin 2013, de l'association des études foncières (ADEF), elles ont voulu poursuivre le travail engagé en mars 2009 avec le Ministère des Finances.

Dès mars 2008, lors d'une séance dans les locaux du Sénat, le souhait de disposer de données et de valeurs foncières pour mieux comprendre le fonctionnement des territoires, avait été exprimé par certaines collectivités (notamment la Communauté Urbaine de Bordeaux). Un travail partenarial avec le Ministère des Finances, s'est concrétisé en août 2011 avec l'ouverture du service « Demandes de valeurs foncières » accessible par le [portail des Finances](#)

Ouverture des données foncières – DVF (DGFiP)

Article L135 B Modifié par [LOI n°2016-1321 du 7 octobre 2016 - art. 24 \(V\)](#) Modifié par [LOI n°2016-1918 du 29 décembre 2016 - art. 76 \(V\)](#)

L'administration fiscale transmet, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un opérateur, des éléments d'information qu'elle détient au sujet des valeurs foncières déclarées à l'occasion des mutations intervenues dans les cinq dernières années et qui sont nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière de politiques foncière, d'urbanisme et d'aménagement et de transparence des marchés fonciers et immobiliers :

- 1° Aux chercheurs ;
- 2° Aux personnes dont l'activité économique consiste à développer des services contribuant à l'information des vendeurs et des acquéreurs et à la transparence du marché immobilier ;
- 3° Aux services de l'État ;
- 4° Aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- 5° Aux établissements publics administratifs et aux établissements publics mentionnés aux articles [L. 143-16](#), [L. 321-1](#), [L. 321-14](#), [L. 321-29](#), [L. 321-36-1](#), [L. 321-37](#), [L. 324-1](#) et [L. 326-1](#) du code de l'urbanisme ;
- 6° Aux agences d'urbanisme mentionnées à l'article [L. 132-6](#) du même code ;
- 7° A l'établissement public mentionné à l'article [44 de la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013](#) portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports ;
- 8° Aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural mentionnées à l'article [L. 141-1 du code rural et de la pêche maritime](#) ;
- 9° Aux concessionnaires des opérations d'aménagement mentionnés à l'article [L. 300-4 du code de l'urbanisme](#) ;
- 10° Aux associations foncières urbaines mentionnées à l'article [L. 322-1](#) du même code ;
- 11° Aux observatoires des loyers mentionnés à l'article [16 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989](#) tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la [loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986](#) ;
- 12° Aux professionnels de l'immobilier ;
- 13° Aux associations d'information sur le logement mentionnées à l'article [L. 366-1 du code de la construction et de l'habitation](#).

La transmission, est effectuée à titre gratuit, sous forme dématérialisée dans le cadre d'une procédure en ligne. Elle est subordonnée à une déclaration de motifs préalable, aux fins de laquelle le demandeur doit justifier de sa qualité et accepter les conditions générales d'accès au service. Hors le cas des informations protégées au titre du secret de la défense nationale, l'administration fiscale ne peut se prévaloir de la règle du secret. Toutefois, les informations transmises excluent toute identification nominative du propriétaire d'un bien et les bénéficiaires de la transmission ne doivent à aucun moment pouvoir reconstituer des listes de biens appartenant à des propriétaires désignés.

La CHARTE du GnDVF

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CHARTE

La charte a pour objet de préciser les fondements (objet et principes), l'organisation et le fonctionnement du GNDVF et d'en définir les modalités d'adhésion.

ARTICLE 2 - OBJET ET PRINCIPES DU GnDVF

Rappels

Composition : Le Groupe national DVF rassemble des **ayants-droits** aux données DVF.

Objectif :

L'objectif du GNDVF est de faciliter et développer l'usage des données DVF. Cela passe par la construction d'une compréhension partagée de ces données.

Qualifier la qualité des données DVF dans le but de connaître leur périmètre d'utilisation et de contribuer à leur amélioration

Améliorer leur exploitabilité par les ayants-droits par le partage de méthodes et de la compréhension de leur contenu

Fédérer une communauté d'utilisateurs autour de pratiques communes

La CHARTE du GnDVF

PRINCIPES DU GNDVF

Les principes du GnDVF, auxquels les adhérents à la CHARTE, souscrivent sont de contribuer à la transparence des marchés par :

Le travail collaboratif autour de ces données

Et le partage de méthodes et de résultats de leur exploitation

...../

ADHESION A LA CHARTE

L'ensemble des ayants-droits peuvent, s'ils en manifestent la volonté, être membre du Groupe National DVF.

L'adhésion à la charte ouvre la participation au groupe national DVF.

Cette démarche **volontaire portée par la personne morale** ou structure ayant-droit à DVF est accompagnée de la désignation d'au moins un représentant.

La signature de la charte confirme l'appartenance au GnDVF et la reconnaissance de son objet, de ses principes, de son organisation et de son fonctionnement./....

Les axes de travail du GnDVF sur 2017-2019

Thématiques identifiées pour 2017-2019 :

- Enjeux juridiques de l'ouverture de DVF
- Segmentation des marchés et typologie des biens
- Géographie des marchés

Comment améliorer?

- Usage de DVF pour l'évaluation des biens (opérationnel)
- Usage de DVF pour l'observation foncière
- Usage de DVF pour les stratégies foncières

GnDVF : Répartition des membres

GnDVF, qui ?

Quelle répartition géographique ?

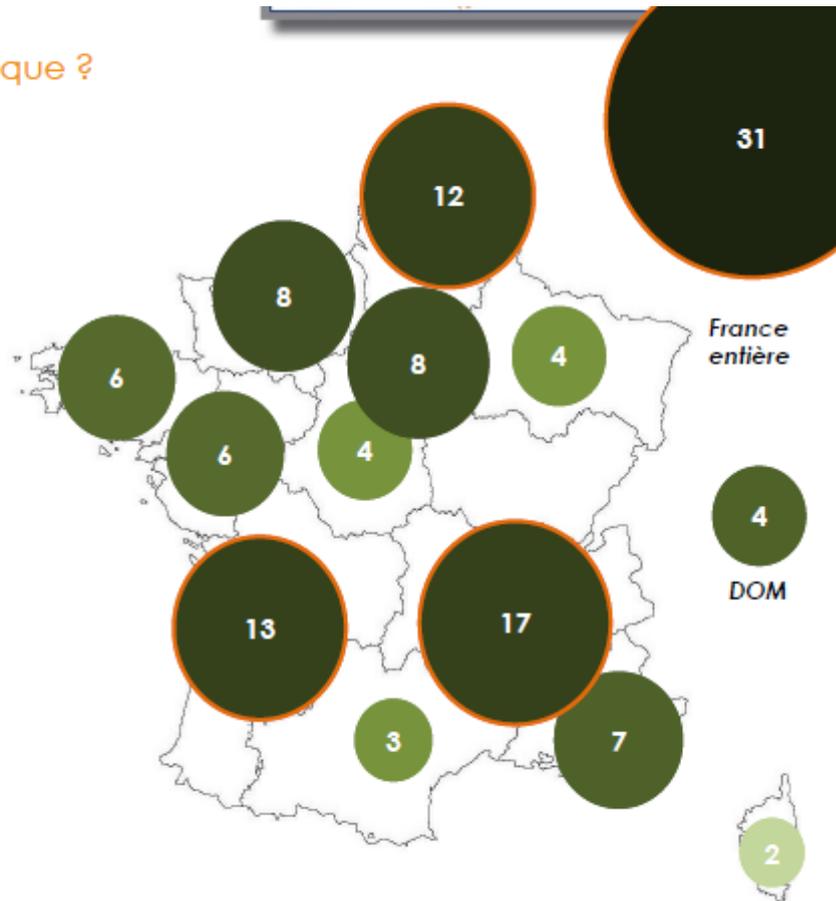
126 membres actifs

Une région sans
membre inscrit

3 pôles : Aquitaine,
Auvergne Rhône-Alpes
et Hauts de France

Une région sans
représentant
(Bourgogne Franche
Comté)

dvf Groupe
national
Demande de Valeurs Foncières

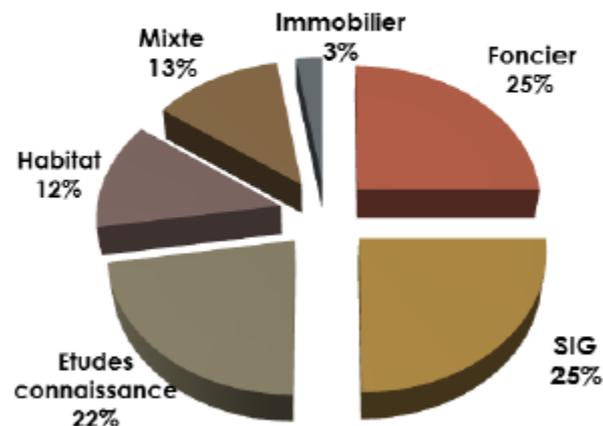


Le GnDVF : une diversité qui nous sert !

GnDVF, qui ? Quels profils ?

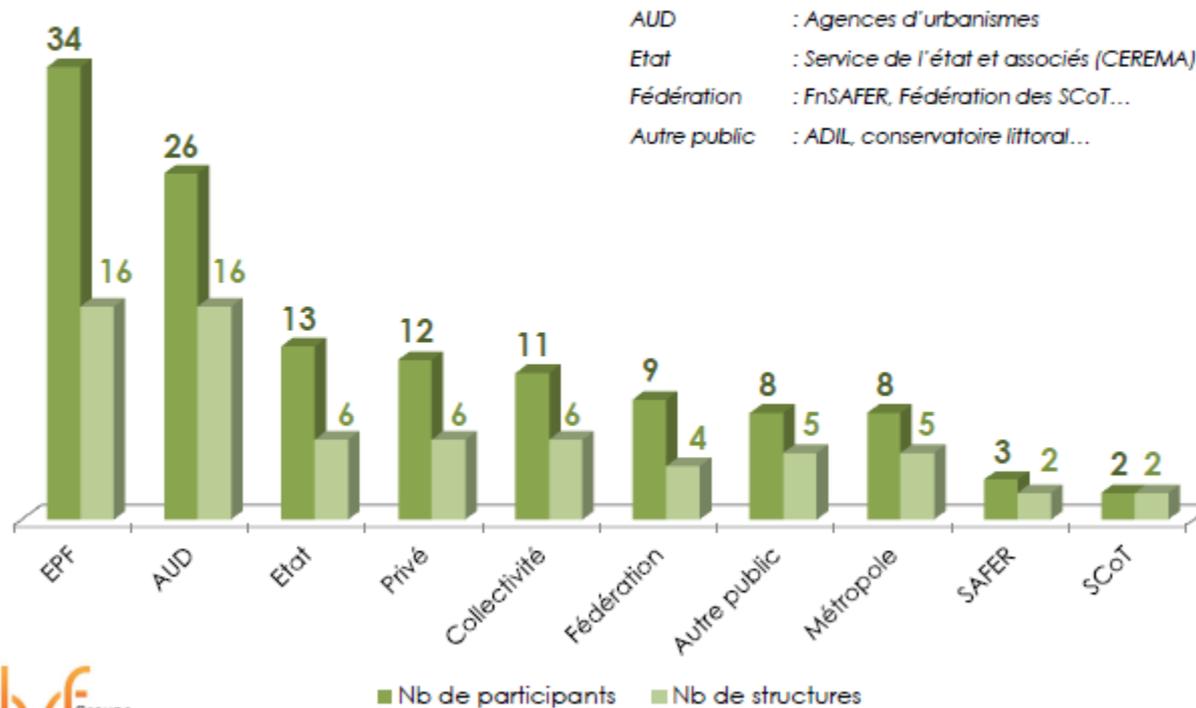
Echantillon de 40 membres (enquête GnDVF)

- Des thématiciens foncier, habitat ou « connaissance / études » (24)
- Un nombre important de sigistes (> 10)
- Des profils mixtes (double thématique ou profil technique + thématique)



GnDVF Un groupe varié qui s'ouvre...

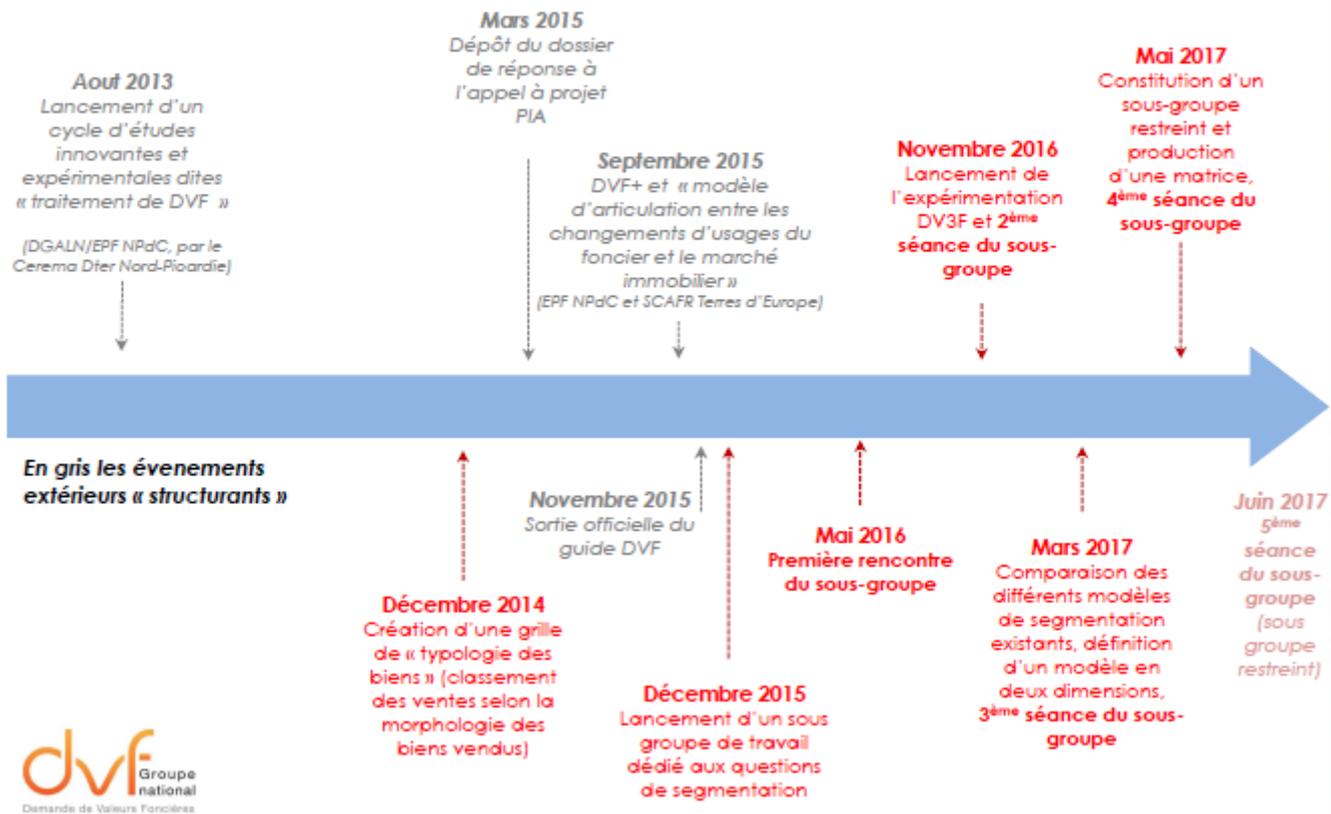
GnDVF, qui ? Quelles structures ?



Groupe de travail segmentation (étapes)

GnDVF, quoi ?

Sous-groupe segmentation, historique



Accompagnement des initiatives en région les thèmes identifiés



Les axes de travail du GnDVF sur 2017-2019

- Segmentation des marchés et typologie des biens
- Géographie des marchés
- Mise à jour du guide d'accompagnement
- Usage de DVF pour l'évaluation des biens (opérationnel)
- Usage de DVF pour l'observation foncière
- Usage de DVF pour les stratégies foncières

Et les thèmes identifiés en Région.

Accompagnement des initiatives en région

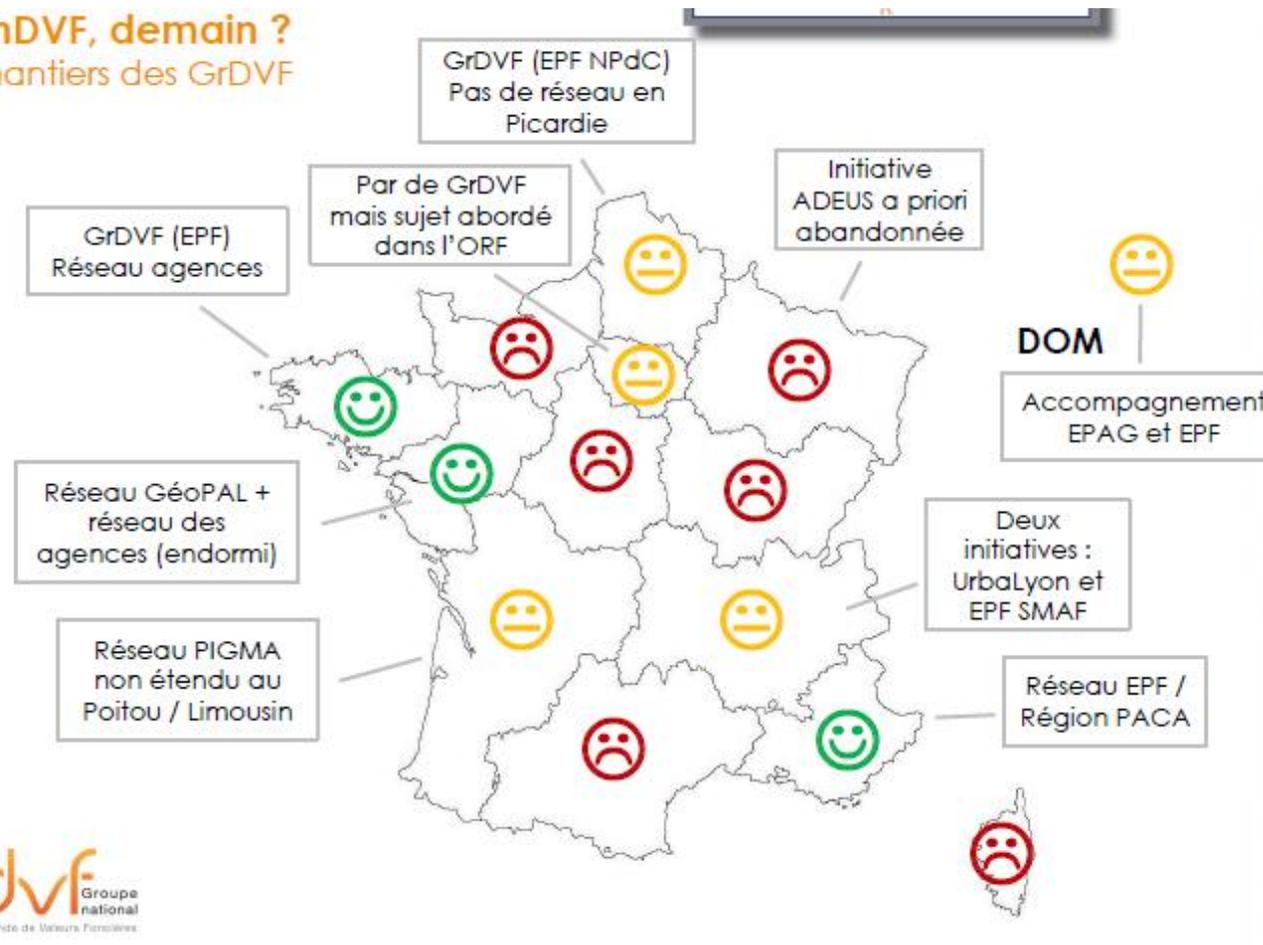
les thèmes identifiés



- Mise en place d'un GT dédié à l'évaluation à l'appui de DV (Septembre)
- Réalisation d'un atlas/inventaire des groupe de travail en région et identification dans les zones grises d'animateurs potentiels
- Accueil de nouveaux acteurs (agences, privés, recherche...)
- Affiner certains chantiers potentiels (foncier éco, géomarchés, aspects juridiques, etc.)

Renforcer le réseau en région

GnDVF, demain ? Chantiers des GrDVF



Le GrDVF Bretagne

Avril 2014 : mise en place d'un club utilisateurs de DVF

Septembre 2014 : présentation du fichier dit « 1 ligne – 1 mutation » + LTC-Adeupa-Audiar

→ Diffusion des données DVF retraitées au format « **1 ligne – 1 mutation** » aux ayants droits partenaires

Mars 2015 : Retours sur l'utilisation des données DVF dans le cadre de l'élaboration du guide

Septembre 2016 : 1^{er} GrDVF Bretagne : Présentations ADIL56, Adeupa, DREAL-CEREMA

A ce jour une trentaine de participants représentant une vingtaine de structures

Un travail partenarial

Echanges lors des GT Cadastre de GéoBretagne

Un fonctionnement en parallèle du dispositif d'observation foncière régional et en particulier du GT marchés fonciers

Interactions avec les études régionales (études DREAL-CEREMA sur les marchés fonciers-tab)

Les objectifs du GrDVF Bretagne

Partager la connaissance et l'expertise des données DVF

Capitaliser autour des retours d'expériences locaux

Informier et faire état de l'avancement des travaux de GnDVF et de ses GT

Faire remonter au GnDVF les particularités rencontrées à l'échelle régionale

Travailler collectivement autour de l'usage des données DVF en Bretagne (croisement avec les données locales, typologie, terrains à bâtir, etc.)

Les participants du GrDVF Bretagne

